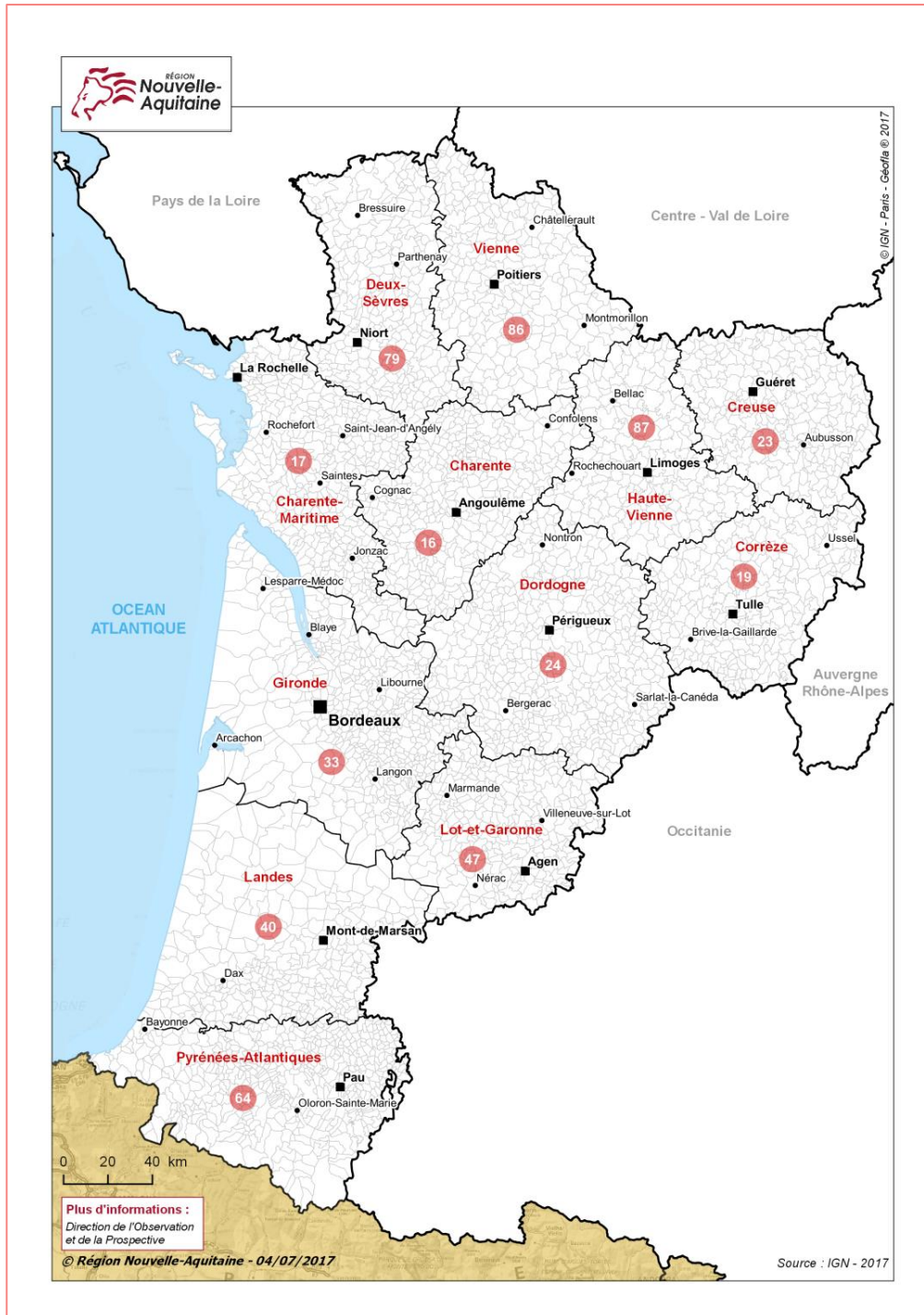


# Appel à Projet Fonds Régional pour l'Innovation dans la Formation 2020-2023-2024



## I. CONTEXTE ET ENJEUX

En Nouvelle-Aquitaine, les concertations menées dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement de l'Orientation et des Formations Professionnelles (CPRDFOP) ont confirmé la nécessité de soutenir dans ce contexte l'innovation dans la formation. Le besoin d'innovation est global. Il porte sur l'ensemble du système orientation-formation-emploi régional et doit s'appuyer sur les avancées technologiques mobilisables dans ce domaine.

En cohérence avec l'ensemble des politiques régionales orientation-formation-emploi et la signature du Pacte Régional d'investissement dans les compétences 2019-2022, prolongé en 2024, la Région Nouvelle-Aquitaine confirme sa volonté de soutenir l'innovation au plan régional à travers la reconduction du Fonds Régional pour l'Innovation dans la Formation, lancé pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2018. Ce Fonds Régional vient soutenir l'activité de recherche et développement conduite par les organismes de formation ; **il n'a pas vocation à financer des parcours de formation.**

- Depuis la signature du Pacte Régional d'investissement dans les compétences 2019-2022, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est dotée de nouveaux appels à projets afin d'atteindre le cap de transformation qu'elle s'est fixé. Ces appels à projets complémentaires au FRIF ont été relancés en 2020 :
  - « Formation en situation de travail » vise à octroyer et développer une méthodologie de formation en situation de travail qui, dans le cadre réglementaire, puisse être transposable.
  - « Illettrisme et illettrisme » vise à soutenir des initiatives innovantes en faveur du développement de partenariats et de nouvelles modalités pour accompagner vers la formation des personnes en situation d'illettrisme et d'illectronisme.
  - « Mobilisation formation » vise à mobiliser les publics les plus fragiles en vue de les préparer à la formation et à la qualification
  - « Expérimentation parcours certifiants - modules additionnels » vise à recenser pour certains métiers les compétences attendues par les entreprises mais non prises en compte dans les référentiels de certification et à compléter les parcours qualifiants qui conduisent à ces métiers, de modules complémentaires portant sur ces compétences émergentes.
- Dans le cadre de l'axe transverse du Pacte Régional d'investissement dans les compétences, la Région et ses partenaires travaillent à la rédaction d'un contrat d'objectifs sur les métiers de la formation. Cet outil comprend notamment un axe de contractualisation visant à capitaliser et diffuser les enseignements et les pratiques issus des innovations et expérimentations. Le FRIF constitue un des moyens d'action au service de cette finalité.

En tirant profit de son expérience du soutien apporté aux projets retenus depuis 2018, la Région entend encourager les initiatives démontrant une plus-value au regard de l'existant et permettant de répondre aux enjeux émergents dans le champ de l'orientation, la formation et l'emploi.

## II. OBJECTIFS

Le Fonds Régional pour l'Innovation dans la Formation en Nouvelle-Aquitaine vise à encourager toute forme d'innovation permettant de répondre aux objectifs de transformation du Pacte Régional d'investissement dans les compétences et d'innovation sociale de Néo-Terra. Les objectifs poursuivis visent à :

- Renforcer la modernisation de l'appareil de formation par le développement d'outils numériques pour permettre l'individualisation des parcours et faciliter l'accès à la formation ;
- Trouver des solutions innovantes permettant de mieux cibler et accompagner les publics cibles du Pacte Régional d'investissement dans les compétences et de leur proposer des modalités de formation plus adaptées (comme par exemple le développement de nouveaux modes d'accompagnement des publics afin de favoriser l'exercice d'une plus grande autonomie dans l'orientation et l'accès à la formation et à l'emploi) ;
- Contribuer à la transformation numérique, écologique et pédagogique des organismes de formation ;
- Contribuer à la transformation des organismes de formation et des modalités de formation via des projets portant sur de l'ingénierie, de la conception ou de l'expérimentation (offre de formation par blocs de compétences et / ou permettant des entrées-sorties permanentes, adaptation des contenus et des modalités d'organisation de la formation) ;
- Concevoir des pédagogies innovantes en lien avec la transition numérique et avec de nouveaux modes d'apprentissage : sciences cognitives, apprendre à apprendre, pédagogie inversée, pédagogies collaboratives...

Les projets et des expérimentations pourront être soutenus, qui concourent :

- à une amélioration de l'accès des personnes en situation de handicap à la qualification et à la formation,
- à une amélioration de l'implication de l'entreprise dans les projets innovants et plus largement dans l'écosystème orientation-formation-emploi,
- à une optimisation des moyens de formation dans les territoires.

## III. PORTEURS DE PROJETS, PUBLICS VISES ET DYNAMIQUE PARTENARIALE

Le Fonds Régional pour l'Innovation dans la Formation entend soutenir l'ensemble des acteurs du système régional orientation-formation-emploi dans leurs actions. Pourront ainsi proposer des projets les porteurs suivants : les établissements et organismes de formation, les prescripteurs, les acteurs du Conseil en Evolution Professionnelle, les partenaires sociaux, les représentants des acteurs professionnels (branches professionnelles, OPCO, clusters), les SIAE et leur réseau, les entreprises, les EPCI, les associations...

L'objectif de la Région est d'inciter au partenariat collaboratif. Il s'agit ainsi de favoriser les collectifs dans le dépôt du projet et de l'inscrire dans les démarches régionales ou territoriales existantes. Il s'agit également de soutenir des projets permettant un effet levier en matière d'animation territoriale ou de dynamique partenariale entre acteurs d'un même espace géographique.

Il est attendu des porteurs de projets une attention spécifique sur certains publics : les publics ciblés par le Pacte Régional d'investissement dans les compétences (personnes sans emploi dont le niveau de formation est inférieur ou égal au niveau 3 et celles de niveau 4 étant à la recherche d'un emploi depuis plus d'un an), les demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés, les jeunes suivis par les Missions Locales, les bénéficiaires du RSA, les apprentis, les

3

Pôle Formation Emploi



personnes en situation de handicap, les personnes en situation d'illettrisme, les personnes placées sous main de justice, les personnes suivies dans le cadre de SIAE...

## IV. CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

### Définition de l'innovation en formation telle qu'attendue dans les projets :

L'innovation en formation porte sur la production, assimilation ou exploitation de contenus ou de pratiques de formation, de manière partenariale. Elle permet de développer des actions nouvelles et de rechercher des améliorations ou des solutions aux problématiques et besoins spécifiques des bénéficiaires, des acteurs et des territoires.

L'innovation est un processus qui comprend quatre phases : l'émergence, l'expérimentation, la diffusion et l'évaluation.

### Critères d'éligibilité

L'éligibilité des projets sera appréciée au regard des objectifs poursuivis par le Fonds l'Innovation dans la Formation (Cf II). Une attention particulière sera portée au respect des critères suivants :

- Seuls sont éligibles les projets qui se réalisent en Région Nouvelle-Aquitaine.
- Les projets soutenus pourront relever d'une ou plusieurs typologies d'innovation :
  - Innovation pédagogique : développement / mutualisation de contenus pédagogiques innovants, de modalités pédagogiques nouvelles (e-contenu, centre ressources, plateformes, approche par les compétences...)
  - Innovation de parcours : développement de réponses adaptées aux publics en difficulté, s'appuyant notamment sur une articulation des différents types d'intervention (formation, orientation, insertion, accompagnement, alternance et périodes d'emploi, diffusion du passeport...) dans la gestion des parcours de ces personnes.
  - Innovation territoriale : réponse à des besoins spécifiques de formation par rapport à un public ou à un projet de coopération entre acteurs locaux pour consolider, améliorer ou renouveler l'offre de formation sur un territoire.
  - Innovation d'ingénierie de formation : mise en place d'une fonction recherche-développement / innovation au sein d'un organisme de formation (ou plusieurs en mutualisant la fonction) par l'investissement dans des moyens techniques et humains.

### ➤ Utilité publique et transférabilité du projet

L'utilité publique du projet au regard des enjeux formation du territoire, des publics et des entreprises est à démontrer. Elle doit pouvoir être mesurable à la fois dans les objectifs opérationnels et les indicateurs qui permettront d'apprécier leur réalisation et les livrables qui seront produits.

Ainsi, les retours d'expérience doivent pouvoir être transférables afin de contribuer à l'adaptation du système régional orientation-formation-emploi. Les modalités de mise en œuvre de cette transférabilité devront être prévues dès le dépôt de la demande.

Les livrables envisagés doivent être présentés dès le dépôt de candidature. Tous types de communication ou déploiement ultérieurs devront faire mention des cofinancements obtenus pour la réalisation du projet, en particulier celui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

### ➤ Projet ancré sur le territoire ou projet à vocation régionale

4

Pôle Formation Emploi



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES



Une attention particulière sera portée sur les projets démontrant un ancrage territorial et une construction en cohérence avec les acteurs locaux, mais également aux projets à vocation Nouvelle-Aquitaine. Ex : adaptation de la professionnalisation des acteurs, label régional "Campus Talents et Territoires"...

➤ Qualité du partenariat et liens avec les acteurs du territoire

Il est attendu la construction d'un partenariat cohérent et incitant à la mutualisation des ressources.

Le projet, porté de préférence par un collectif d'acteurs, doit s'inscrire dans un système existant. Pendant la phase d'instruction, des compléments d'information pourront être sollicités auprès du porteur de projet.

➤ Critères d'innovation

Les projets retenus devront répondre à une ou plusieurs des typologies de l'innovation :

- Analyse des besoins non ou mal satisfaits : identification des besoins et/ou articulation avec des projets déjà réalisés.
- Coopération entre les acteurs de l'écosystème OFE : portage collectif, diversité du collectif, nouveaux partenariats, implication public cible, gouvernance.
- Valeur ajoutée de l'expérimentation : consistance du mode opératoire, rupture avec l'existant, nouveaux publics cibles, potentiel de transformation (échelle de départ de l'expérimentation et changement d'échelle).
- Contexte et environnement : ancrage territorial, accessibilité, viabilité économique, participation à la transition écologique, inscription dans la transition numérique, ouverture à la recherche.

La Région portera également une attention particulière aux projets pour lesquels la prise en compte spécifique des personnes en situation de handicap sera explorée et expérimentée via des modalités nouvelles et ciblées.

## V. MODALITES DE FINANCEMENT DES PROJETS

La Région finance les dépenses d'ingénierie de projet, les coûts résultant de l'élaboration d'outils pédagogiques (coûts de formateurs...), la prise en charge d'équipements pédagogiques nécessaires à l'exécution du projet et des dépenses de formation (dans le cas de la professionnalisation des acteurs).

**La subvention régionale ne peut excéder 60% du montant total du projet.** La Région pourra choisir de financer tout ou partie de l'aide demandée ; elle tiendra informé le porteur, dans ce cas.

**Le cofinancement total des fonds publics ne peut excéder 70% du coût global.** Le porteur devra également mentionner s'il a déposé (ou souhaite déposer) ce dossier dans le cadre d'un autre appel à projet régional.

**NB : La totalité des cofinancements publics et privés, bonifications comprises, ne peut excéder 100% du financement du projet.**

### **Bonifications AGEFIPH:**

L'AGEFIPH cofinance cet appel à projet afin de soutenir et encourager le développement d'actions innovantes visant des actifs ou apprenants en situation de handicap. Pour les projets faisant état de manière explicite et argumentée d'une dimension porteuse et spécifique aux personnes en situation de handicap, l'AGEFIPH pourra proposer une bonification maximale de 25% du coût total du projet, en complément de l'aide régionale, et dans la limite des 70% de fonds publics autorisée.

5

Pôle Formation Emploi



Il sera demandé au porteur de projet souhaitant bénéficier de cette bonification de décrire la plus-value apportée par le projet pour les publics en situation de handicap, au-delà des attentes inhérentes à la politique régionale pour l'accès à la formation de ces publics.

#### **Cofinancement FSE :**

Pour les projets souhaitant mobiliser du FSE, la demande de subvention auprès de la Direction FSE n'interviendra qu'après décision par voie délibérative de la Région. Toutefois, des informations complémentaires peuvent être apportées sur les dispositifs FSE en parallèle de votre demande.

Par ailleurs, veillez à bien inscrire la subvention FSE prévisionnelle dans le plan de financement du dossier déposé auprès des services de la Formation Professionnelle.

Pour toutes sollicitations de FSE, merci de bien vouloir adresser vos demandes à l'adresse suivante : [ue.formation.emploi@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:ue.formation.emploi@nouvelle-aquitaine.fr)

## **VI. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION**

La Région est particulièrement attentive à l'évaluation des dispositifs qu'elle porte et au suivi réalisé dans le cadre de chaque projet. Ainsi, l'évaluation se situe au cœur de la mise en œuvre des objectifs de cet appel à projets.

Il est demandé aux porteurs d'organiser le suivi des projets, sous forme d'une auto-évaluation, propre aux spécificités de chaque projet. A cette fin, la Région souhaite favoriser un regard ascendant issu de l'expertise des porteurs pour apprécier la valeur ajoutée des projets. C'est pourquoi, il est demandé aux porteurs de préciser dès le dépôt du dossier, les modalités de mise en œuvre du suivi et de l'évaluation du projet, sur la base d'indicateurs définis et indiqué dans le dossier. Dans ce cadre, la Région pourra également proposer des indicateurs.

L'évaluation et le suivi mis en place par le porteur devront permettre de rendre compte des éléments suivants :

1. Gouvernance : trois instances de suivi a minima (lancement, suivi à mi-parcours et évaluation finale) pendant la durée de réalisation des projets financés avec participation obligatoire de la Région.
2. Indicateurs de suivi du projet : suivi des réalisations (bilan qualitatifs et quantitatifs) en cours de projet et bilan (compte rendu d'exécution et retour d'expérience)
3. Indicateurs de résultats : effets produits

Le porteur devra présenter dans son dossier de candidature les modalités de suivi, d'évaluation et de transfert qui seront mises en œuvre. La Région apportera un accompagnement technique et méthodologique tout au long du déroulé du projet.

## **VII. DUREE DE L'APPEL A PROJETS**

L'appel à projet s'étend sur les années 2020 à 2024.

Les porteurs de projets pourront déposer leur candidature tout au long de l'année civile.

## **VIII. PROCEDURE DE DEPOT**

Le dossier de candidature et le volet budgétaire sont téléchargeables sur le site du Guide des Aides de la Région.

Le dossier de candidature et le volet budgétaire sont à retourner complétés et signés à la Région par courrier électronique avec pour objet « Candidature 2023-2024 » : [fondsregionalpourinnovation@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:fondsregionalpourinnovation@nouvelle-aquitaine.fr)

6

Pôle Formation Emploi



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES



En l'absence de réception du dossier complet dans les délais indiqués dans le chapitre « VIII. DUREE DE L'APPEL A PROJETS », le dossier ne pourra pas être instruit.

## IX. INFORMATIONS ET CONTACTS

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter [fondsregionalpourlinnovation@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:fondsregionalpourlinnovation@nouvelle-aquitaine.fr). Afin d'accompagner les porteurs de projet dans la préparation de leur candidature, les **Délégués Territoriaux** du pôle Formation Emploi peuvent être contactés aux coordonnées suivantes :

TERRITOIRES OUEST				
Dominique PAIRAUD	département 16 - Angoulême, Ouest et Sud Charente	dominique.pairaud@nouvelle-aquitaine.fr	05 17 84 36 77	06 30 04 58 98
Julie ROSSET	département 16 - Angoulême, Nord Charente	julie.rosset@nouvelle-aquitaine.fr	05 17 84 36 80	06 30 04 40 24
En cours de recrutement	département 17 - Rochefort, Marennes-Oléron, Royan, Saintes, Jonzac	/	ligne fixe en cours	06 30 04 55 44
En cours de recrutement	département 17 - La Rochelle - St Jean d'Angély	/	05 17 84 30 20	/
En cours de recrutement	département 33 - Médoc - Bordeaux Nord Ouest	/	05 47 30 04 77	06 10 29 79 06
Stéphane COLLY	département 33 - Blayais - Rive Droite / Portes de l'Entre Deux Mers	stephane.colly@nouvelle-aquitaine.fr	05 57 57 72 48	06 12 84 26 11
Cécile DUNIAUD	département 33 - Arcachonnais - Bordeaux Sud Ouest - Libournais	cecile.duniaud@nouvelle-aquitaine.fr	05 57 57 80 98	06 10 73 61 20
Francis GAUCH	département 33 - Sud Gironde - Bordeaux ville	francis.gauch@nouvelle-aquitaine.fr	05 57 57 60 13	06 37 37 66 95
Jean-Baptiste SAVARY	département 40 Mont de Marsan - Nord Landes	jean-baptiste.savary@nouvelle-aquitaine.fr	05 57 57 09 93	06 01 19 63 23

7

Pôle Formation Emploi



RÉGION  
**Nouvelle-Aquitaine**



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES



**agefiph**  
ouvrir l'emploi  
aux personnes handicapées

Bernard DUPRAT	département 40 Dax- Sud Landes	bernard.duprat@nouvelle- aquitaine.fr	05 57 57 09 92	06 37 65 05 04
Nelly FERROU ROCHER	département 64 Pau Béarn - LOO (Lacq- Orthez-Oloron Sainte Marie)	nelly.ferrou-rocher@nouvelle- aquitaine.fr	05 57 57 09 89	06 03 64 65 47
Hélène FEULIÉ	département 64 Pays Basque - LOO (Lacq- Orthez-Oloron Sainte Marie)	helene.feulie@nouvelle-aquitaine.fr	05 57 57 09 88	06 23 65 60 98
<b>TERRITOIRES EST</b>				
Christophe BELLONDRADE	département 24 Bergerac Est Dordogne	christophe.bellondrade@nouvelle- aquitaine.fr	05 57 57 09 98	06 12 60 47 32
Katia BAKKER	département 24 Périgieux Nord Est Dordogne	katia.bakker@nouvelle-aquitaine.fr	05 57 57 51 39	06 03 22 45 27
Arrivée prévue en mars 2023	départements 19 / 87	/	05 55 45 18 23	/
Arrivée prévue en mars 2023	départements 23 / 87	/	05 55 45 18 36	/
Adeline SAINT- GERMAIN	département 47	<u>adeline.saint-germain@nouvelle- aquitaine.fr</u>	05 57 57 09 91	06 25 85 11 14
Christine BOUET	Nord 79	christine.bouet@nouvelle- aquitaine.fr	/	07 87 96 77 79
Loïc MICHAUD	Sud 79	loic.michaud@nouvelle-aquitaine.fr	/	06 45 43 29 55
Geneviève LE BOT	Sud 86	genevieve.le-bot@nouvelle- aquitaine.fr	/	06 19 11 01 41
Sylvie MAGNIEN	Nord 86	sylvie.magnien@nouvelle- aquitaine.fr	05 49 20 23 04	06 30 04 58 29